

*POLITIQUE DE*  
**CONFORMITÉ**



**6<sup>e</sup> SENS**  
**IMMOBILIER**

Édition 2025

# Sommaire

<b>1. RESPECT DES COLLABORATEURS ET ÉTHIQUE AU TRAVAIL</b> .....	5
<b>1.1. Respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes</b> .....	5
<b>1.2. Politique de prévention du harcèlement et des discriminations</b> .....	5
<b>1.3. Préservation de l'hygiène et de la santé au travail – Prévention des accidents du travail</b> .....	5
<b>1.4. Entretien des équipements de travail</b> .....	6
<b>1.5. Développement des compétences des collaborateurs</b> .....	6
<b>1.6. Management horizontal, inclusif et participatif</b> .....	6
<b>1.7. Communication interne</b> .....	7
<b>1.8. Services aux collaborateurs</b> .....	7
<b>2. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES ET CONTRACTANTS</b> .....	9
<b>2.1. Lutte contre les conditions de travail indignes et/ou illégales</b> .....	9
<b>2.2. Choix des partenaires sur la base de critères objectifs et du respect des valeurs du Groupe</b> .....	9
<b>2.3. Encadrement du recours à la sous-traitance</b> .....	9
<b>3. RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS ET LE PERSONNEL POLITIQUE</b> ...	10
<b>3.1. Absence d'exposition politique</b> .....	10
<b>3.2. Neutralité religieuse et politique</b> .....	10
<b>4. PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS ET DE LA CORRUPTION</b> .....	10
<b>4.1. Organisation d'appels d'offres</b> .....	10
<b>4.2. Politique de cadeaux et d'invitations</b> .....	12
<b>5. RESPECT DE LA LOI ET DES NORMES</b> .....	12
<b>5.1. Sensibilisation, veille et formation juridique des collaborateurs</b> .....	12
<b>5.2. Consultation de conseils spécialisés</b> .....	12
<b>6. QUALITÉ DES SERVICES AUX CLIENTS</b> .....	13
<b>6.1. Satisfaction des clients</b> .....	13
<b>6.2. Qualité des chantiers</b> .....	14

<b>7. SÉCURITÉ DES TRANSACTIONS FINANCIÈRES</b> .....	14
<b>7.1. Délégations de pouvoirs internes circonscrites</b> .....	14
<b>7.2. Contrôle de cohérence des destinataires de fonds</b> .....	15
<b>7.3. Process de saisie et de validation des flux sortants</b> .....	15
<b>7.4. Contrôles comptables et audits internes</b> .....	15
<b>8. PROTECTION DES ACTIFS DU GROUPE</b> .....	16
<b>8.1. Encadrement de l'utilisation des biens meubles et immeubles du groupe</b> .....	16
<b>8.2. Protection des marques détenues par le groupe</b> .....	16
<b>8.3. Confidentialité dans les contrats de travail et de prestations de services</b> .....	17
<b>8.4. Charte informatique</b> .....	17
<b>8.5. Souscription d'assurances adaptées et suffisantes</b> .....	17
<b>9. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT</b> .....	17
<b>9.1. Obtention de labels environnementaux</b> .....	17
<b>9.2. Charte chantier</b> .....	18
<b>9.3. Équipements éco-responsables</b> .....	19
<b>9.4. Charte Ecowatt</b> .....	19
<b>9.5. Sensibilisation des collaborateurs aux sujets environnementaux</b> .....	19
<b>9.6. Démarche d'amélioration, d'optimisation et d'innovation</b> .....	19
<b>10. ACTIONS CARITATIVES ET MÉCÉNAT</b> .....	21
<b>10.1. La création de 6e Sens Mécénat</b> .....	21
<b>10.2. La mise à disposition temporaire d'actifs au profit d'associations</b> .....	21
<b>11. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES</b> .....	22



**C**hez 6e SENS IMMOBILIER, nous avons toujours placé l'humain et l'éthique au cœur de notre vision entrepreneuriale. Convaincus que la pérennité d'une entreprise repose sur des valeurs solides et un cadre structurant, nous avons fait de la conformité un pilier central de notre développement.

Ce document traduit notre engagement à évoluer dans un environnement où le respect des collaborateurs, des partenaires et des réglementations est une exigence non négociable. Nous sommes fiers de porter une culture d'entreprise fondée sur la transparence, la responsabilité, le partage et l'innovation. Notre politique de conformité s'inscrit pleinement dans cette dynamique : elle définit des principes clairs en matière de respect des droits des collaborateurs, d'éthique professionnelle, de prévention des risques et d'engagement sociétal. Elle est un guide déterminant qui nous permet d'assurer la protection et l'épanouissement de nos équipes, d'établir des relations contractuelles responsables et d'offrir à nos clients des services de haute qualité, tout en garantissant une gestion rigoureuse de nos transactions et de nos actifs.

Loin d'être une simple démarche réglementaire, la conformité est une opportunité : elle nous permet d'innover, de renforcer la confiance de nos clients et partenaires et de nous inscrire durablement dans une démarche de développement responsable. En intégrant pleinement ces principes à nos pratiques quotidiennes, nous affirmons notre volonté d'être un acteur immobilier à la hauteur des défis économiques, sociaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

Je tiens à remercier l'ensemble de nos collaborateurs et partenaires qui contribuent chaque jour à faire vivre ces engagements. Ensemble, continuons à bâtir un avenir où performance et responsabilité avancent de pair.

**Nicolas Gagneux**

Président du Groupe 6e Sens Immobilier



## 1. RESPECT DES COLLABORATEURS ET ÉTHIQUE AU TRAVAIL



Le Groupe 6e IMMOBILIER inscrit l'humain au cœur de son organisation en garantissant notamment la sécurité de ses collaborateurs ainsi qu'un environnement basé sur la confiance, le bien-être et le respect mutuel.

Si la gestion du capital humain passe obligatoirement par le respect de contraintes réglementaires fortes en lien avec le devoir de prévention et de vigilance, tel que l'affichage obligatoire des informations pour les salariés au sein des bureaux, le Groupe se positionne également dans une quête de sens et de valeurs qui lui est propre.

### ↳ 1.1. Respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Soucieux de mettre en œuvre une politique de ressources humaines équitable et conforme aux lois, le Groupe 6e SENS IMMOBILIER s'engage à promouvoir une égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes, en intégrant ce principe au cœur de ses politiques de recrutement, de formation et de promotion. Cet engagement se traduit par une attention particulière portée à la proportion équilibrée d'hommes et de femmes au sein des équipes.

L'équité au niveau des responsabilités confiées et des rémunérations est une priorité, afin de garantir les mêmes opportunités de progression et de reconnaissance, indépendamment du genre. Le Groupe met également un point d'honneur à renforcer la présence des femmes à des postes clés et au sein de la direction, affirmant ainsi son ambition de bâtir une organisation juste, performante et exemplaire.

### ↳ 1.2. Politique de prévention du harcèlement et des discriminations

La lutte contre le harcèlement et les discriminations constitue un enjeu sociétal majeur, auquel le Groupe 6e SENS IMMOBILIER apporte une attention particulière.

En effet, le Groupe condamne fermement toute forme de harcèlement, qu'il soit physique ou moral, ainsi que tout comportement de nature discriminatoire. Ces principes sont inscrits dans son Règlement Intérieur, opposable à l'ensemble des collaborateurs, et assortis de sanctions disciplinaires visant à éviter ou, le cas échéant, à corriger toute dérive.

Des référents internes sont désignés au sein du Groupe pour soutenir et conseiller les collaborateurs, afin d'assurer un environnement de travail respectueux et exempt de toute forme de discrimination ou de harcèlement.

### ↳ 1.3. Préservation de l'hygiène et de la santé au travail – Prévention des accidents du travail

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER place la préservation de la santé au travail au cœur de ses priorités. En s'appuyant sur son Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), régulièrement mis à jour, le Groupe identifie et anticipe les risques afin de mettre en œuvre des actions préventives adaptées et efficaces.

Des mesures spécifiques sont déployées pour garantir l'ergonomie des postes de travail, le renouvellement du matériel, la mise à disposition d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés sur les chantiers, afin d'assurer la sécurité des collaborateurs et maintenir un haut niveau d'hygiène. Ces moyens, développés en collaboration avec des prestataires spécialisés, sont régulièrement réévalués afin de s'adapter aux évolutions des conditions de travail et aux besoins des collaborateurs.

Le contrôle périodique des équipements complète ce dispositif, assurant ainsi un environnement de travail conforme aux exigences de sécurité et de bien-être des collaborateurs.

Le Groupe intègre la prévention des risques psychosociaux des troubles musculosquelettiques à cette politique, en proposant des formations comme le Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou la formation à l'utilisation d'un défibrillateur, et en mettant en œuvre des actions ciblées pour préserver la santé et le bien-être des collaborateurs, dans une dynamique proactive et responsable.

Etant précisé que la direction des ressources humaines peut être directement saisie par tous salariés pour toute difficulté à ce titre.

#### ↳ 1.4. Entretien des équipements de travail

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER attache une importance particulière à l'entretien des équipements de travail, garantissant ainsi leur fiabilité, leur sécurité et leur conformité aux normes en vigueur.

Des contrôles périodiques sont réalisés pour s'assurer du bon état de fonctionnement des équipements et prévenir tout risque d'incident. Des opérations de maintenance ou de remplacement sont effectuées, en collaboration avec des prestataires spécialisés.

Cette démarche proactive contribue à préserver un environnement de travail sécurisé et performant, tout en permettant aux collaborateurs d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions possibles.

#### ↳ 1.5. Développement des compétences des collaborateurs

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER accorde une importance primordiale au développement des compétences de ses collaborateurs, afin de valoriser leur savoir-faire et leurs connaissances. Chaque année, le Groupe engage un dialogue avec ses collaborateurs pour recenser leurs souhaits en matière de formation, favorisant une démarche proactive d'apprentissage et d'évolution.

Les actions de formation mises en place correspondent à des contenus spécifiques liés aux métiers des collaborateurs et à des contenus plus généralistes. Elles peuvent être conçues sur mesure et sont en tout état de cause réalisées en partenariat avec des organismes de formation agréés, afin d'assurer des contenus adaptés et de grande qualité. Cette politique contribue à la montée en compétences des équipes et à la pérennité des expertises du Groupe.

#### ↳ 1.6. Management horizontal, inclusif et participatif

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER a fait le choix d'un système managérial fondé sur la confiance et la transparence, favorisant ainsi la cohésion et l'engagement de l'ensemble des collaborateurs. Cette approche repose sur un modèle de management horizontal, inclusif et participatif, où chacun est encouragé à contribuer activement aux décisions et aux initiatives collectives.

L'autonomie des collaborateurs dans leurs missions est au cœur de cette vision, permettant à chacun de s'épanouir pleinement dans son rôle, tout en bénéficiant d'un environnement de travail collaboratif. L'accessibilité des dirigeants et l'importance accordée au travail d'équipe renforcent cette dynamique, créant un cadre propice à l'innovation, à la performance et à l'épanouissement professionnel.

#### ↳ 1.7. Communication interne

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER emploie plusieurs outils de communication internes pour favoriser le partage d'informations, la transparence et la collaboration au sein de l'entreprise. Ces outils permettent de diffuser efficacement les actualités du Groupe, les initiatives stratégiques et les informations opérationnelles.

Qu'il s'agisse de plateformes numériques, de supports collaboratifs ou de réunions régulières, chaque moyen de communication est pensé pour encourager l'échange et renforcer la cohésion entre les collaborateurs. Cette démarche s'inscrit dans une volonté constante d'instaurer un dialogue fluide et constructif au sein du Groupe.

#### ↳ 1.8. Services aux collaborateurs

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER met un point d'honneur à offrir à ses collaborateurs des services favorisant leur bien-être et leur épanouissement au travail. Tout au long de l'année, des moments de partage sont organisés pour renforcer la convivialité et les liens au sein des équipes.

Les locaux du Groupe sont aménagés pour offrir un environnement de travail confortable et agréable, incluant des équipements dédiés au bien-être, tels qu'une salle de musique et une salle de sport.

Des événements de cohésion d'équipe sont également organisés plusieurs fois par an, renforçant ainsi l'esprit d'équipe et la dynamique collective au sein du Groupe.







## 2. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES ET CONTRACTANTS

### ↳ 2.1. Lutte contre les conditions de travail indignes et/ou illégales

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER s'engage à prévenir et à combattre toute forme de travail indigne, illégal ou dissimulé dans le cadre de ses relations avec ses partenaires et contractants. Cet engagement repose sur des procédures strictes de vérification et de contrôle, dès les appels d'offres, puis lors de la conclusion et de l'exécution des contrats, afin de permettre des relations contractuelles éthiques et responsables.

Pour chaque entreprise de travaux avec laquelle le Groupe contracte, une collecte systématique des pièces administratives est effectuée afin de s'assurer de leur conformité aux exigences légales. Le représentant de chaque entreprise est également tenu de fournir une attestation sur l'honneur dans laquelle il s'engage à respecter des conditions de travail dignes et légales.

### ↳ 2.2. Choix des partenaires sur la base de critères objectifs et du respect des valeurs du Groupe

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER privilégie une approche rigoureuse et objective dans la sélection de ses partenaires, afin de collaborer avec des intervenants expérimentés, sensibles aux exigences de conformité et partageant les valeurs du Groupe.

Les critères de sélection incluent notamment la compétence, l'expérience, l'implication en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), ainsi que des indicateurs précis tels que les taux de gravité et de fréquence des accidents du travail. Une attention particulière est portée au localisme, dans le but de favoriser le développement économique des territoires dans lesquels le Groupe opère.

Le Groupe veille également à promouvoir la diversité dans le choix de ses partenaires, en collaborant avec un éventail large et varié d'entreprises, renforçant ainsi la richesse et la qualité des interventions.

### ↳ 2.3. Encadrement du recours à la sous-traitance

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER encadre strictement le recours à la sous-traitance afin de garantir le respect des normes, en conformité avec la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975.

Toute entreprise souhaitant recourir à des sous-traitants doit obtenir un agrément préalable, en fournissant les mêmes pièces administratives que celles exigées pour l'entreprise principale.

Le Groupe se réserve le droit de refuser tout sous-traitant ne respectant pas les obligations légales, et veille à préserver la qualité des prestations et le respect des engagements contractuels.



## ≡ 3. RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS ET LE PERSONNEL POLITIQUE ≡

### ↳ 3.1. Absence d'exposition politique

Aucun membre de la direction du Groupe 6e SENS IMMOBILIER, ni aucune personne issue des familles rattachées, n'est considéré comme une personne politiquement exposée (PPE). Cette absence d'exposition politique garantit l'indépendance et la neutralité du Groupe dans ses relations avec les administrations et le personnel politique, en conformité avec les principes d'éthique et de transparence qui le guident.

### ↳ 3.2. Neutralité religieuse et politique

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER se conforme à un principe de stricte neutralité, conformément à l'article L. 1321-2-1 du Code du travail. Les préceptes et convictions philosophiques, politiques ou religieuses ne sauraient en aucun cas justifier une violation des obligations définies dans le Règlement Intérieur, notamment celles relatives à la sécurité, à la loyauté, au respect d'autrui et à la discipline.

Dans cet esprit, le Groupe interdit tout comportement ou attitude de prosélytisme au sein de ses établissements. Il proscriit également toute manifestation ostentatoire d'appartenance religieuse, philosophique ou politique, que ce soit par un comportement, une tenue vestimentaire, ou toute autre attitude revendicative. Par ailleurs, la diffusion de journaux, tracts, pétitions, affiches, inscriptions, non autorisés, sont strictement interdits.

Les relations avec les personnalités politiques sont placées sous la responsabilité d'un référent désigné au sein du Groupe. Aucun financement de partis politiques n'est réalisé et aucune approche à caractère politique n'est engagée. Ce positionnement reflète la volonté du Groupe de garantir une gestion impartiale et respectueuse des valeurs de neutralité et de responsabilité.

## ≡ 4. PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS ET DE LA CORRUPTION ≡

L'intégrité et la loyauté sont des valeurs qui priment dans les relations professionnelles de tous les collaborateurs, dirigeants et mandataires sociaux à l'intérieur comme à l'extérieur du Groupe 6e SENS IMMOBILIER. Ces valeurs sont d'ailleurs rappelées dans le Règlement Intérieur en vigueur au sein de l'organisation.

Afin de prévenir les risques de conflit d'intérêt et de corruption, le Groupe réalise une mise en concurrence des prestataires en amont de toute régularisation des marchés de travaux et est vigilant quant aux cadeaux d'entreprises et invitations.

### ↳ 4.1. Organisation d'appels d'offres

Dans le cadre de sa politique de prévention des conflits d'intérêts et de la corruption, le Groupe organise des appels d'offres avant toute passation de marché. Cette démarche vise à garantir une mise en concurrence équitable et transparente des prestataires, tout en sélectionnant les partenaires les plus compétents et adaptés aux besoins spécifiques du projet.



## ↳ 4.2. Politique de cadeaux et d'invitations

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER veille à prévenir les conflits d'intérêts pouvant découler de l'octroi ou de l'acceptation de cadeaux, invitations, ou avantages. Ces pratiques sont encadrées pour garantir leur intégrité et éviter tout risque de partialité ou de doute sur l'honnêteté des parties concernées.

Ainsi, les cadeaux ou invitations ne peuvent être offerts ou acceptés au nom du Groupe que lorsque leur valeur est symbolique ou faible, et qu'ils restent appropriés aux circonstances. Ils doivent être non ostentatoires et ne pas être de nature à remettre en question l'impartialité des relations.

Le Groupe limite également les invitations qu'il propose, en respectant un budget préalablement défini. Cette politique vise à maintenir des relations professionnelles basées sur la confiance et les principes de responsabilité et de transparence.

## ≡ 5. RESPECT DE LA LOI ET DES NORMES ≡

### ↳ 5.1. Sensibilisation, veille et formation juridique des collaborateurs

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER rappelle régulièrement à ses collaborateurs l'importance du respect des lois, des normes en vigueur ainsi que du Règlement Intérieur de l'entreprise. À cette fin, différents supports de communication sont utilisés, notamment des notes internes et des affichages visibles au sein des locaux.

Le service juridique du Groupe diffuse une veille juridique mensuelle afin d'assurer un suivi constant des évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles. Cette veille comprend une sélection et une synthèse des actualités juridiques, des focus sur des points de droit, ainsi que des conseils pratiques

Afin de favoriser une meilleure compréhension et application des normes, le service juridique organise par ailleurs des sessions de formation internes, adaptées aux attentes des collaborateurs, qui permettent des échanges directs, des conseils personnalisés et des retours d'expérience. Ces moments sont l'occasion de discuter des pratiques du groupe et d'apporter un éclairage opérationnel sur des sujets juridiques, en contribuant ainsi à la montée en compétence des équipes et à la conformité de leur exercice aux normes en vigueur.

### ↳ 5.2. Consultation de conseils spécialisés

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER dispose d'un réseau de conseils spécialisés, tant au niveau local que national, sélectionnés rigoureusement pour leurs compétences et leur indépendance. Ce réseau de professionnels permet de compléter l'expertise interne du Groupe et d'assurer un accompagnement de pointe dans des domaines nécessitant des connaissances spécifiques ou approfondies.

## ≡ 6. QUALITÉ DES SERVICES AUX CLIENTS ≡

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER s'engage à accompagner ses clients à chaque étape de leur projet, en leur offrant un suivi attentif et des conseils adaptés. Cette exigence s'étend également à la qualité des chantiers, grâce à des processus rigoureux et à une recherche constante d'amélioration, notamment par la labellisation. À travers ces actions, le groupe aspire à construire une relation de confiance durable avec ses clients.



### ↳ 6.1. Satisfaction des clients

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER considère comme un objectif essentiel la satisfaction de ses clients quelle que soit leur catégorie (acquéreurs particuliers, investisseurs, entreprises ou locataires). Un suivi personnalisé est proposé afin de garantir la transparence et la compréhension des démarches tout au long de la relation contractuelle, en offrant des conseils adaptés à chaque situation, qu'il s'agisse de l'achat d'un bien immobilier résidentiel, d'un investissement commercial, ou de la régularisation de baux.

Les acquéreurs en l'état futur d'achèvement, qu'ils soient particuliers ou professionnels, bénéficient d'un suivi par des équipes techniques spécialisées, avec un interlocuteur dédié pour répondre à leurs besoins et questions. Pour garantir une expérience optimale, plusieurs visites de chantiers sont organisées. Un bulletin d'information complet est annexé à chaque appel de fonds, fournissant des informations actualisées sur l'avancement du chantier en temps réel. En amont de la livraison, une visite de pré-livraison est systématiquement planifiée afin de résoudre les réserves éventuelles et garantir la qualité du bien livré. Des enquêtes de satisfaction sont ponctuellement envoyées aux clients, permettant d'évaluer et d'améliorer continuellement les services.



Les locataires, qu'ils soient particuliers ou professionnels, bénéficient également d'une attention particulière de la part du Groupe 6e SENS IMMOBILIER, qui s'engage à offrir, grâce à sa gestion établie en interne, une expérience locative sereine et transparente, en répondant à leurs besoins et préoccupations de manière proactive et efficace. Le Groupe s'efforce de maintenir une communication fluide avec ses locataires et met un point d'honneur à établir une relation de confiance avec eux en veillant à leur fournir toutes les informations nécessaires à une prise de décision éclairée.

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER reste ainsi attentif aux attentes de ses clients et demeure à leur écoute, afin d'assurer leur satisfaction à chaque étape de leur projet.

## ↳ 6.2. Qualité des chantiers

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER s'engage à garantir la qualité des travaux réalisés sur chacun de ses chantiers, en mettant en place des processus rigoureux de suivi et de contrôle. L'obtention de labels, qui garantissent le respect des normes et des standards de qualité, permettent de valoriser le travail réalisé tout en assurant aux clients une prestation de haut niveau.

Outre cette recherche de labellisation, le groupe veille à la mise en œuvre de bonnes pratiques sur le terrain, en collaborant avec des partenaires qualifiés, en recourant à des bureaux de contrôles et en assurant un suivi minutieux de chaque étape du chantier. Cette approche permet d'offrir des ouvrages durables, répondant aux exigences de sécurité, de performance et de respect des délais.



## 7. SÉCURITÉ DES TRANSACTIONS FINANCIÈRES



Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER met en œuvre des mécanismes stricts pour garantir la fiabilité de ses opérations financières. Ces mesures incluent un encadrement rigoureux des délégations de pouvoirs, des processus de contrôle renforcés sur les flux sortants et les destinataires de fonds, ainsi que des audits internes réguliers. En veillant au respect des réglementations internationales et en sensibilisant ses collaborateurs aux risques de fraude, le groupe s'assure d'opérer dans un cadre sécurisé et conforme à ses engagements.

### ↳ 7.1. Délégations de pouvoirs internes circonscrites

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER applique une politique rigoureuse en matière de délégations de pouvoirs, afin de garantir la sécurité des transactions financières. Ces délégations sont strictement encadrées, avec des plafonds financiers clairement définis et des limitations précises de leur champ d'application. Cette approche permet de maintenir un contrôle étroit sur les engagements pris au nom du Groupe, tout en assurant une traçabilité des prises de décision.

### ↳ 7.2. Contrôle de cohérence des destinataires de fonds

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER contrôle la cohérence des informations liées aux destinataires de flux financiers. Le dispositif mis en place permet de vérifier systématiquement l'adéquation entre l'IBAN et le SIRET pour les entités juridiques, ou entre l'IBAN et l'identité des personnes physiques. Ces contrôles, réalisés par les équipes comptables, renforcent la sécurité des transactions financières et réduisent les risques d'erreur ou de fraude.

### ↳ 7.3. Process de saisie et de validation des flux sortants

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER applique un processus strict pour l'exécution des virements, reposant sur le principe de double vérification par deux parties prenantes distinctes. Les flux sortants ne peuvent être exécutés et signés que par un responsable désigné au sein de l'entreprise, garantissant ainsi un contrôle accru.

Cette organisation rigoureuse renforce la sécurité et la traçabilité des transactions financières, en réduisant les risques liés aux erreurs ou aux malversations.

### ↳ 7.4. Contrôles comptables et audits internes

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER met en œuvre une politique de vigilance à l'égard des pays visés par des interdictions et des embargos internationaux. Cette vigilance s'applique tant en interne, pour ses propres opérations, qu'en externe, dans le cadre de ses relations avec ses partenaires.

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, le Groupe garantit la traçabilité des fonds et surveille attentivement leur provenance. Le recours à des déclarations de soupçons auprès de Tracfin, lorsque cela est requis, renforce cette démarche. Par ailleurs, une évaluation systématique des tiers (fournisseurs, clients, partenaires) est mise en place, incluant des vérifications de scoring et un suivi continu au cours de l'exécution des contrats.

Le Groupe sensibilise ses collaborateurs aux risques de fraude au moyen d'actions préventives et d'une communication adaptée. Le service financier bénéficie de formations régulières, afin de renforcer ses compétences, en le tenant à jour des évolutions réglementaires.





## 8. PROTECTION DES ACTIFS DU GROUPE

Les « actifs du Groupe » visent l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers lui appartenant, ainsi que sa propriété intellectuelle.

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER met en place des mesures pour encadrer l'utilisation de ses biens, protéger ses marques et ses données et garantir la confidentialité des informations sensibles. Ces actions visent à sécuriser le patrimoine du Groupe dans le cadre d'une gestion responsable.

### ↳ 8.1. Encadrement de l'utilisation des biens meubles et immeubles du groupe

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER accorde une attention particulière à la gestion et à l'utilisation de ses actifs

Concernant particulièrement les biens immeubles, chaque mise à disposition d'un actif immobilier du groupe est régie par un titre spécifique, adapté à l'utilisation prévue. Cette formalisation garantit une gestion conforme aux exigences internes, tout en préservant la valeur et l'intégrité des biens immobiliers du Groupe.



### ↳ 8.2. Protection des marques détenues par le groupe

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER veille à protéger l'ensemble des marques qu'il détient, en s'assurant de leur enregistrement et de leur renouvellement auprès des organismes compétents. Cette protection juridique garantit les droits exclusifs d'utilisation des marques et préserve leur valeur stratégique pour le Groupe.

En complément, le Groupe surveille activement l'utilisation de ses marques afin de prévenir tout usage non autorisé ou susceptible de porter atteinte à son image ou à ses intérêts. Des actions sont engagées, lorsque cela est nécessaire, pour défendre ses droits en cas de contrefaçon ou d'atteinte aux marques déposées.

Cette vigilance permet au Groupe de sécuriser son patrimoine immatériel tout en préservant son identité et sa réputation auprès des tiers.

### ↳ 8.3. Confidentialité dans les contrats de travail et de prestations de services

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER accorde de l'importance à la confidentialité des informations sensibles auxquelles ses collaborateurs et prestataires peuvent avoir accès. Ainsi, une clause de confidentialité est incluse dans chacun des contrats de travail, ainsi que dans les contrats de prestations de services, afin de garantir la protection des informations stratégiques, commerciales et techniques de l'entreprise.

Cette clause impose à toutes les parties signataires de respecter la confidentialité des données et d'éviter toute divulgation ou utilisation non autorisée. Le non-respect de cette obligation peut entraîner des sanctions disciplinaires ou conventionnelles, en fonction de la gravité du manquement.

### ↳ 8.4. Charte informatique

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER possède une charte informatique, annexée à son Règlement Intérieur, afin d'encadrer l'utilisation des outils de télécommunications et des systèmes informatiques mis à disposition de ses collaborateurs. Cette charte définit les conditions d'utilisation des équipements informatiques, des logiciels et des réseaux, dans le respect des normes de sécurité et de confidentialité.

Les collaborateurs sont tenus de respecter les règles établies pour garantir la sécurité des données, prévenir tout usage abusif ou non autorisé, et protéger les systèmes contre les risques de cyberattaques.

### ↳ 8.5. Souscription d'assurances adaptées et suffisantes

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER identifie, évalue et couvre les risques potentiels auxquels il pourrait être exposé. Dans ce cadre, le Groupe souscrit à des assurances adaptées à ses activités et à ses besoins, en veillant à ce que les couvertures soient sans cesse actualisées et maintenues en adéquation avec l'évolution des risques.

## 9. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER place la protection de l'environnement au centre de ses priorités. À travers des actions concrètes et une approche proactive, il s'engage dans une démarche durable et responsable, tant dans la conception de ses projets que dans la gestion de ses opérations quotidiennes. Du recours à des labels environnementaux reconnus à la mise en œuvre de solutions innovantes, chaque initiative du Groupe vise à réduire son empreinte écologique et à promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement.

### ↳ 9.1. Obtention de labels environnementaux

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER s'engage, dans la réalisation de ses programmes à obtenir des labels et/ou certifications environnementaux reconnus. Cette démarche vise à garantir la performance énergétique, la qualité environnementale des constructions et la durabilité des bâtiments.

Sont visés les labels et/ou certifications suivants : HQE (Haute Qualité Environnementale), BREEAM, LEED, BBC (Bâtiment Basse Consommation). Chaque programme fait l'objet d'une étude approfondie dès les premières phases de conception afin d'évaluer la faisabilité et la pertinence de l'obtention de ces labels.

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER veille à ce que l'ensemble des parties prenantes, y compris les architectes, bureaux d'études, entreprises de construction et fournisseurs, soient impliqués dans cette recherche de performance environnementale.

## ↳ 9.2. Charte chantier

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER a élaboré une Charte Chantier visant à réduire l'impact environnemental de ses projets de construction. Ce document, spécifique à chaque typologie de projet (logement et tertiaire), définit les principes, les bonnes pratiques et les actions concrètes à mettre en œuvre tout au long de la réalisation des travaux.

La Charte Chantier s'applique à l'ensemble des parties prenantes, incluant le maître d'ouvrage (le Groupe 6e SENS IMMOBILIER par le biais d'une société support), le maître d'œuvre, le responsable environnement désigné, le bureau d'études spécialisé le cas échéant, ainsi que toutes les entreprises intervenant sur le chantier. Annexée à chaque marché de travaux, elle fait partie intégrante des obligations contractuelles des différents acteurs du projet.

Elle couvre des objectifs précis en matière de gestion environnementale, telles que la réduction de la consommation d'énergie et d'eau, la gestion et le tri des déchets, la préservation de la biodiversité, ainsi que l'optimisation des transports de matériaux et la réduction des nuisances sonores. La charte impose également l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement et la gestion des impacts sur les espaces publics et privés adjacents.



## ↳ 9.3. Équipements éco-responsables

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER met à la disposition de ses collaborateurs des équipements favorisant une mobilité durable et réduisant l'empreinte environnementale de ses activités. Dans cette optique, des vélos et des véhicules électriques sont mis à leur disposition pour leurs déplacements professionnels, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et promouvoir des solutions de transport plus écologiques.

## ↳ 9.4. Charte Ecowatt

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER a adopté la « Charte Ecowatt », portée par RTE et l'ADEME avec, pour objectif, de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à l'importance des économies d'énergie, tout en mettant en place des actions concrètes pour minimiser l'empreinte énergétique des locaux de l'entreprise.

La Charte Ecowatt s'applique à tous les collaborateurs ainsi qu'aux prestataires externes intervenant dans les bureaux. Elle définit des principes et des bonnes pratiques relatives à la gestion de l'énergie, comprenant notamment l'optimisation de l'éclairage, du chauffage et de la climatisation, ainsi que l'usage raisonné des équipements informatiques et des autres dispositifs consommateurs d'énergie.

Les actions recommandées dans le cadre de cette charte incluent, entre autres, l'extinction des lumières et des appareils en fin de journée, la régulation des températures des espaces de travail en fonction des saisons, ainsi que l'adoption de comportements favorisant une consommation responsable de l'énergie (réduction des impressions, optimisation de l'utilisation des espaces, etc.).

## ↳ 9.5. Sensibilisation des collaborateurs aux sujets environnementaux

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER reconnaît que la réduction de son impact environnemental passe également par l'implication active de ses collaborateurs. C'est pourquoi il met en place diverses actions de sensibilisation en interne pour encourager des comportements responsables et durables au quotidien.

Le groupe a instauré une politique de tri sélectif dans ses locaux afin de réduire les déchets et encourager la valorisation des matériaux recyclables.

Le Groupe encourage également l'usage de modes de transport écologiques mis à la disposition des collaborateurs pour leurs trajets professionnels.

De plus, des rappels de sensibilisation sont régulièrement organisés pour rappeler aux collaborateurs l'importance de leur rôle dans la préservation de l'environnement au quotidien, en lien avec les engagements pris par le Groupe dans le cadre de la Charte Ecowatt.

## ↳ 9.6. Démarche d'amélioration, d'optimisation et d'innovation

L'innovation constitue un enjeu stratégique majeur pour le Groupe 6e Sens Immobilier. Cette dynamique se reflète notamment dans la création de la filiale 6ème Sens Solar, dédiée au photovoltaïque, et dans l'anticipation des grandes évolutions impactant les métiers du groupe, à travers des initiatives telles que le « Lab6 ».



L'innovation constitue un enjeu stratégique majeur pour le Groupe 6e SENS IMMOBILIER. Cette dynamique se reflète notamment dans la création de la filiale 6e SENS SOLAR, dédiée au photovoltaïque, dans l'anticipation des grandes évolutions impactant les métiers du groupe, à travers des initiatives telles que le « Lab6 » ou encore dans la création de la Chaire Européenne de la Transition du Territoire.

Le Lab6 incarne l'engagement du Groupe 6e SENS IMMOBILIER à rester à la pointe de l'innovation et à jouer un rôle de leader dans la révolution PropTech en cours. Ce laboratoire, composé de collaborateurs issus de différents services du groupe, offre un espace de réflexion et d'échange autour des enjeux RSE et PropTech. Il permet ainsi de répertorier les actions existantes, d'explorer les innovations proposées sur le marché, et d'évaluer la faisabilité de l'intégration de nouvelles technologies dans les projets du groupe.

Dans le cadre de cette démarche, chaque nouvelle opération du Groupe est encouragée à intégrer des innovations validées par le Lab6, qu'il s'agisse de nouvelles technologies, de solutions ou de services.

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER a également signé, avec le Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône, l'École de Management de Grenoble et l'Université Claude Bernard Lyon 1, un accord de consortium pour établir la création de la Chaire Européenne de la Transition du Territoire.

Cette initiative inédite dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, marque une avancée majeure dans la collaboration entre les acteurs académiques, le monde économique et les institutions publiques pour relever les défis complexes de la transition écologique et énergétique des territoires urbains et ruraux. Cette Chaire s'inscrit dans l'engagement de ses membres fondateurs à adopter une approche intégrée, transdisciplinaire et multiscalair pour aborder les défis de la transition écologique et énergétique de demain.

Elle s'articule autour de cinq grands axes :

- Villes, territoires ruraux, santé et bien-être,
- Cadre bâti, biodiversité et qualité de vie,
- Architecture, urbanisme, construction,
- Système urbain, rural, économe en ressources, sobre et résilient,
- Énergie, bâtiments et transports.



L'objectif du Groupe 6e SENS IMMOBILIER est de s'assurer que ses projets restent à la pointe des évolutions technologiques et répondent aux attentes croissantes en matière de responsabilité sociale et environnementale. Ainsi, cette démarche d'amélioration continue et d'optimisation vise à garantir que l'ensemble des opérations du Groupe intègrent les meilleures pratiques disponibles et contribuent activement à la transition écologique et numérique.

## 10. ACTIONS CARITATIVES ET MÉCÉNAT

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER s'engage dans des actions caritatives et de mécénat en nature, financier et de compétences. À travers son fonds de dotation, 6e SENS MÉCÉNAT, le Groupe soutient des projets associatifs défendant ses valeurs, telles que la solidarité, la protection de l'environnement, la santé et l'égalité. En plus de mettre à disposition des actifs et des biens immobiliers, le Groupe finance des initiatives et fait en sorte que ses collaborateurs puissent contribuer directement aux actions de mécénat qu'il mène. Ces engagements permettent au Groupe de soutenir concrètement des causes à fort impact social.

### 10.1. La création de 6e Sens Mécénat

Depuis sa création, le Groupe 6e SENS IMMOBILIER est une entreprise impliquée auprès de ceux qui contribuent à la vie des territoires par l'organisation de projets culturels ou sportifs, d'initiatives en matière de santé et de handicap principalement.

La création du Fonds de dotation 6e SENS MÉCÉNAT, le 1er janvier 2021, traduit cet engagement. Agir en faveur de l'accès à l'éducation pour tous, de la promotion de l'égalité femmes-hommes, de la préservation de l'environnement ou encore de la protection de l'enfance sont autant de causes et de combats que le Groupe a à cœur de soutenir.

Acteur de l'immobilier, c'est en toute logique que le Groupe 6e SENS IMMOBILIER contribue également à la lutte contre le phénomène massif du mal-logement en proposant des logements transitoires.

La démarche de 6e SENS MÉCÉNAT est participative. Les collaborateurs de l'entreprise peuvent agir en portant des projets, en mettant en avant des associations ou en choisissant les lauréats.

Par ailleurs, le Groupe 6e SENS IMMOBILIER collabore activement avec des organismes externes, publics et privés, afin de renforcer son engagement social. Le Groupe est un acteur connu du monde associatif local pour son engagement au soutien de causes variées.

### 10.2. La mise à disposition temporaire d'actifs au profit d'associations

En partenariat avec les associations l'Entreprise des Possibles et Habitat & Humanisme, le Groupe 6e SENS IMMOBILIER met également à disposition de diverses associations, à titre gratuit, certains de ses actifs vacants, de manière temporaire. Cette démarche vise à soutenir des projets sociaux en offrant des ressources matérielles qui facilitent le développement d'initiatives solidaires, en permettant aux associations de mener à bien leurs actions.



## 11. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES



Conformément aux législations en vigueur, notamment le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données personnelles (RGPD), le groupe 6e SENS IMMOBILIER suit des pratiques visant à assurer une gestion responsable et sécurisée des données personnelles.

### • **Licéité du traitement**

Le Groupe veille à ce que la collecte et le traitement des données personnelles soient effectués dans le respect du principe de licéité. Les données sont collectées exclusivement pour des finalités légitimes, en conformité avec la réglementation applicable.

### • **Proportionnalité et pertinence du traitement**

Les données collectées et traitées sont limitées à ce qui est strictement nécessaire en fonction des objectifs poursuivis. Leur collecte se fait dans le respect du principe de proportionnalité, en veillant à ce que les données soient pertinentes et en adéquation avec la finalité visée.

### • **Respect des durées de conservation**

Les données personnelles sont conservées pour une durée ne dépassant pas celle nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Lorsque la législation impose des durées spécifiques de conservation, celles-ci sont scrupuleusement respectées.

### • **Sécurité et confidentialité du traitement des données**

Le Groupe 6e SENS IMMOBILIER prend toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données personnelles. Ces mesures visent à prévenir toute forme de perte, d'altération, de divulgation ou d'accès non autorisé aux données personnelles.

### • **Respect des droits des personnes concernées**

Les personnes concernées par les traitements de données personnelles sont informées de la finalité de la collecte et du traitement de leurs données. Elles disposent, à tout moment, de la possibilité d'exercer leurs droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition ou de limitation du traitement de leurs données, sauf dans les cas où ces droits sont restreints par des obligations légales ou réglementaires. Le Groupe s'engage à faciliter l'exercice de ces droits dans les meilleurs délais.

Le Groupe a établi des processus internes permettant de s'assurer que le traitement des données personnelles respecte les exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ainsi que la loi «Informatique et Libertés». Ces processus comprennent notamment :

- La mise à jour régulière d'une cartographie des risques relatifs à la protection des données,
- L'élaboration et la tenue d'un registre des traitements, précisant les activités de traitement des données,
- La réalisation de sessions de sensibilisation régulières des collaborateurs à la réglementation applicable en matière de données personnelles,
- Un rappel des droits et des obligations des collaborateurs concernant le traitement des données personnelles, intégré dans le Règlement Intérieur,

- La gestion et l'enregistrement des demandes des personnes concernées par les traitements de données,
- Des audits périodiques des clauses relatives au «traitement des données personnelles»,
- La gestion d'un registre des violations de données personnelles,
- Des audits internes réguliers pour évaluer la connaissance des règles en vigueur et leur application concrète.



*bon pour accord*



**6<sup>e</sup> SENS**  
**IMMOBILIER**

30 quai Claude Bernard  
69007 LYON